

LA CHARTE du DIRIGEANT du SMEPS

Le dirigeant s'engage à :

- **accueillir** de manière conviviale les adversaires, les arbitres, les parents et les supporters.
- **honorer** ses engagements auprès du club tout au long de la saison.
- **avoir** un comportement exemplaire vis à vis des joueurs, des entraîneurs, des arbitres, des adversaires et de toutes les personnes côtoyant le club.
- **être** l'ambassadeur du SMEPS 54 handball et donc être le garant de l'image du club.
- **remonter** ou faire remonter les mauvais comportements au sein du club.
- **répondre** aux messages envoyés par le club.
- **assister** aux réunions de bureau, du conseil d'administration, d'autres commissions et prévenir en cas d'indisponibilités.
- **assurer** le bon déroulement de nos différentes manifestations : journées de championnat, tournois, repas dansants, forums des associations, ...
- **assurer** la table de marque (1 secrétaire, 1 chronométreur) et/ou être responsable de salle plusieurs fois dans la saison afin d'assurer le bon déroulement des compétitions et d'éviter au club toute amende financière.
- **être présent** lors de chaque manifestation organisée par le club dans la mesure du possible.
- **respecter** la mise en place des projets (projet de jeu = entraîneurs, actions de développement extérieures = commission manifestations, ...).
- **proposer** de nouvelles idées contribuant au développement du club.

Cette charte a pour objectif de mobiliser tous les dirigeants et tous les membres du bureau du SMEPS 54 handball afin de pérenniser le club dans de bonnes conditions.

NOM Prénom du licencié :

Signature :

NOM Prénom du représentant légal :

Signature :

Julie MARTIN
Présidente du SMEPS



